

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

CHARGE DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté du pôle ressources et accompagnement - mission suivi des dossiers réservés n° 3/2022 du 20 juin 2022 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 13 juin 2017 chargeant madame Bérangère Prud'homme Sabos, Rédacteur principal de 2ème classe, des fonctions de chef de bureau au sein du secrétariat général du pôle aménagement et développement territorial – service du pilotage – bureau de la maitrise des processus à compter du 1er mai 2017,

Vu l'arrêté de chargé de fonctions par intérim de chef du service du pilotage – secrétariat général du pôle aménagement et développement territorial du 15 octobre 2019 pour madame Bérangère Prud'homme Sabos, rédacteur principal de 1^{ère} classe, à compter du 14 octobre 2019,

Vu la note interne en date du 22 septembre 2022 concernant le changement d'affectation et de fonctions pour madame Bérangère Prud'homme Sabos, à compter du 1^{er} octobre 2022,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE:

Article 1:

Il est mis fin aux fonctions de madame Bérangère Prud'homme Sabos en qualité de chef du bureau de la maitrise des processus – service du pilotage – secrétariat général du pôle aménagement et développement territorial à compter du 1^{er} octobre 2022.

Article 2:

Il est mis fin aux fonctions par intérim de madame Bérangère Prud'homme Sabos en qualité de chef du service du pilotage – secrétariat général du pôle aménagement et développement territorial à compter du 1er octobre 2022.

Article 3:

A compter du 1^{er} octobre 2022, madame Bérangère Prud'homme Sabos, rédacteur principal de 1^{ère} classe, est chargée des fonctions de chef du service du pilotage – secrétariat général du pôle aménagement et développement territorial.

Accusé de réception en préfecture 062-226200012-20221108-RH9989VO112022-Al Date de télétransmission : 28/11/2022

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

ARRAS, le 0 8 NOV. 2022

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Claude LEROY